N° 62 — 24e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Samedi 2 Mars 1912

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 061)
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES : . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A LILLE : N° 57

Lire plus loin :

UN COMBAT A LA FRONTIÈRE ALGÉRO-MAROCAINE : NOUS AVONS DEUX TUÉS ET SIX BLESSÉS.

UN INFANTICIDE AURAIT ÉTÉ COMMIS A FIVES-LILLE : LE CADAVRE D'UN NOUVEAU-NÉ DANS UN JARDIN.

TERRIBLE CATASTROPHE A TOURCOING : 3 MORTS, 12 BLESSÉS.

La Journée de 10 heures

Ceux qui ont quelque expérience des affaires industrielles et commerciales, ou qui se sont au moins donné la peine d'étudier de près les rapports du capital et du travail, des ouvriers et de leurs employeurs, savent quelle prudence il est nécessaire d'apporter dans le réglement législatif des questions qui touchant à l'organisation de l'industrie, aux heures de travail et au taux des salaires, et qui sont susceptibles d'influer sur notre production nationale.

Il est facile, comme font les démagogues, de dire aux travailleurs, sans plus ample informé : « Vous ne travaillerez plus que dix heures, que huit heures, que six heures et même moins encore ; car on nous annonce gravement que dans la société collectivists, deux ou trois heures de travail par jour suffiront à assurer à tous le bien-être et le félicité ».

Feu Paul Lafargue a même publié, à ce sujet, une brochure fameuse, consacrée à « l'Eloge de la Paresse ».

Des conséquences que pourra avoir cette réduction des heures de travail, nos démagogues ne veulent même pas s'inquiéter.

Les industriels pourront-ils supporter le coup ? Leurs bénéfices antérieurs ne seront-ils pas absorbés et au delà par les nouvelles conditions du travail ? On ne veut pas le savoir.

Et s'ils refusent de payer le même salaire pour une journée diminuée, quels moyens aura-t-on de les y contraindre ?

Ce seront encore des grèves, dont souffriront également patrons et ouvriers.

Et ces maisons, ainsi handicapées vis-à-vis de leurs concurrents des pays étrangers, et incapables de supporter la concurrence internationale, fermeront leurs portes, ou, seulement, diminuent leur production, quel sera le sort des ouvriers congédiés, jetés sur le pavé pour un long chômage ?

De tout cela, nos démagogues ne se soucient pas. Ce sont des questions secondaires pour eux, uniquement préoccupés de courtiser les travailleurs et de capter leurs suffrages.

Il y a quelques années, on pouvait voir, apposée sur toute la largeur de la Bourse du Travail de Paris, une toile immense sur laquelle était écrite cette phrase catégorique : « A partir du 1er janvier prochain, nous ne travaillerons plus que huit heures ».

Ce premier janvier est passé, et un certain nombre d'autres depuis, et les ouvriers de la C. G. T. continuent à travailler plus de huit heures. Et la fameuse affiche a depuis longtemps disparu !

***

C'est donc, nous la répétons, avec la plus extrême prudence que nos députés doivent examiner et voter les divers articles du projet de loi soumis en ce moment à leurs délibérations, et qui fixe à dix heures la durée maximum de la journée de travail dans l'industrie.

Les adversaires du projet ne sauraient lui reprocher d'avoir été élaboré avec précipitation. Voilà bien dix ans qu'il est sur le chantier. Et et l'on considère que c'est la République de 1848 qui fixa à douze heures la journée de travail, on ne peut prétendre que la troisième République allie trop vite en abaissant cette journée à dix heures après soixante-quatre ans écoulés.

Contrairement à ce qu'on a dit, les Chambres de Commerce elles-mêmes, bien que représentant uniquement l'élément patronal, n'ont pas été unanimes à repousser la réforme. S'il en est, a dit jeudi M. Léon Bourgeois à la Chambre, qui repoussent la réforme, la plus grand nombre en acceptent le principe sous certaines conditions : que les paliers soient prolongés, que les dérogations soient plus nombreuses, que le nombre d'heures supplémentaires soit augmenté ».

Il nous semble qu'il y a là l'un des arguments décisifs en faveur de la réforme. Si le plus grand nombre des Chambres de Commerce l'acceptent, à des conditions que le ministre du Travail s'engage à observer, nos députés peuvent la voter avec confiance, sans redouter, pour notre industrie et notre production nationales, les graves dangers que ses adversaires nous prédisent de façon bien sombre et bien exagérée.

***

Car, enfin, ces prophéties de malheur nous les avons entendues chaque fois qu'il s'est agi de voter une loi en faveur des travailleurs : loi réglementant le travail des femmes et des enfants, loi sur les accidents du travail, loi sur l'hygiène dans les usines, loi sur la repos hebdomadaire, et, enfin, loi sur les retraites ouvrières.

Chaque fois, on nous annonçait la ruine de notre industrie, ou, tout au moins, une diminution sensible de sa prospérité.

Les réformes ont été, nonobstant, votées ; elles sont appliquées, la plupart depuis longtemps. Et si quelques inévitables à-coups se sont produits, au début, et des inconvénients secondaires et des lacunes sont apparus à l'expérience, elles n'en constituent pas moins un immense bienfait pour les travailleurs. Et l'industrie française est toujours vivante, toujours prospère.

« Si on regarde le mouvement du commerce extérieur de 1880 à 1890, a dit encore jeudi M. Léon Bourgeois, on constate que, pour les exportations, il s'est élevé de 90 fr. 60 à 151 fr. 60 pour la France, et de 81 fr. à 142 fr. pour l'Allemagne ; le mouvement des exportations représente donc par tête de Français 151 fr. 60, alors qu'il ne représente que 142 fr. pour l'Allemagne.

« Non, ce pays n'est pas en état de décroissance industrielle ; non, il ne va pas à sa ruine ».

***

A côté des arguments présentés à l'appui de la réforme par M. Léon Bourgeois, dont l'opinion éclairée et documentée fait autorité en ces questions ouvrières et sociales, une intervention nous a surtout frappé : c'est celle de M. Grosdidier, député de la Meuse.

Le côté faible de la plupart de nos théoriciens sociaux, c'est de ne connaître que par les renseignements qui leur sont fournis les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'industrie et du commerce.

Ils n'en peuvent apprécier ni les difficultés, ni les complexités, ni les aléas, ne les ayant pas éprouvés eux-mêmes.

Ce sont des avocats, des journalistes, des médecins, des professeurs, qui n'ont, comme on dit, jamais mis la main à la pâte.

M. Grosdidier, au contraire, est « du bâtiment ». Fils d'ouvrier, il est aujourd'hui patron, à la tête d'un important établissement industriel du département de la Meuse.

Et voici en quels termes il apprécie la réforme projetée, à la tribune de la Chambre :

M. Grosdidier. — Vous avez entendu des ouvriers, vous avez entendu aussi les représentants de l'industrie. J'ai la prétention d'être un patron, et je suis fils d'un ouvrier. Par conséquent, je me permets de poser la question au point de vue pratique et de la traiter en industriel.

Le travail réduit à dix heures ne peut pas du tout produire, quoi qu'en ait dit mon éminent collègue M. Jules Roche, un état d'infériorité de l'industrie française vis-à-vis de l'industrie étrangère.

En effet, je prétends — et je l'ai constaté par des expériences personnelles faites chez moi, depuis vingt ans — que l'ouvrier qui travaille dix heures produit tout autant que celui qui travaille douze heures. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Vous parliez tout à l'heure, monsieur Porteu, de machines-outils. Mais il n'y a pas à considérer que le nombre de tours que fait une machine à raboter, par exemple.

M. Porteu. — Puisque M. Grosdidier veut bien s'adresser à moi, je vais lui donner mon opinion.

Je crois qu'au bout d'un certain temps, le travail de dix heures peut arriver à être aussi productif que le travail de douze heures ; mais l'ouvrier qui passe brusquement de douze à dix heures de travail produit proportionnellement à la durée du travail.

M. le rapporteur. — C'est pour cela que nous prévoyons des paliers dans la loi. Nous allons de douze à dix heures en quatre ans.

M. Grosdidier. — Voulez-vous me permettre, mon cher rapporteur, de répondre à l'observation de notre collègue ?

Il est évident que, du jour où le patron a réduit dans son usine la durée du travail de douze à dix heures, le produit ne sera pas le même du jour au lendemain. Mais il faut tenir compte de ceci : l'ouvrier français — et je m'en rapporte à mon ami M. Coulant — est un ouvrier honnête et consciencieux ; et du moment où il sent que le patron, de son côté, fait un sacrifice, il tient à honneur, lui aussi, d'en faire un et de faire produire à son outil en dix heures ce qu'il produisait en douze heures. (Très bien ! Très bien !)

Le grand avantage que présente la vote de la loi qui vous est soumise, mes chers collègues, est précisément de mettre fin à la crise de l'apprentissage.

Vous avez entendu toutes les doléances qui se sont produites au sujet de la loi de 1900. Comme le disait tout à l'heure mon collègue Nectoux, l'ouvrier qui a un enfant de dix-huit ans peut le faire travailler avec lui dans son atelier où l'on fait douze heures ; mais, si son enfant a dix-sept ans, il ne le peut pas ; ainsi cet enfant ne peut pas faire son apprentissage et est livré à lui-même.

Avec la loi de dix heures, vous unifierez les heures de travail et vous permettrez au père de famille d'avoir ses enfants à côté de lui, pour qu'ils fassent leur apprentissage et deviennent des ouvriers.

Voilà l'opinion non plus d'un simple théoricien, mais d'un praticien.

Elle nous paraît concluante et décisive, et nous croyons qu'après avoir entendu M. Grosdidier, nos députés, préoccupés de sauvegarder les intérêts de notre industrie et de notre production nationale, peuvent voter la réforme qui leur est soumise en toute sécurité.

Georges ROBERT.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

CRÉDIT ET COMMANDITE

L'organisation du crédit au petit commerce et à la petite industrie préoccupe, à juste titre, tous les hommes soucieux d'éviter la concentration de la production en un petit nombre de mains et la disparition de la libre concurrence. Le crédit est en effet l'âme des affaires, il suscite, aide et soutient les activités particulières, il en multiplie les effets utiles ; en France les habitudes d'extrême prudence de nos concitoyens, dès qu'il s'agit de questions financières, ont pour conséquence de rendre le crédit particulièrement difficile aux travailleurs les plus modestes, les grands établissements financiers ne s'intéressant guère à eux et réservant leurs puissants moyens d'action pour des occasions plus importantes.

LACUNES REGRETTABLES

Les petits commerçants, les boutiquiers, les artisans et ouvriers, parmi lesquels on rencontre tant d'ardeur au travail, tant d'ordre, tant de probité et souvent tant de réelle intelligence, sont trop souvent bridés dans leur essor par le manque de ressources initiales ; d'autre part notre commerce avec l'étranger souffre aussi de nos habitudes trop routinières et trop timides en matière de crédit. Les transactions ici nécessitent d'assez longs délais, la clientèle extérieure est moins facile à atteindre, moins aisée à connaître ; les aléas sont plus grands et le négociant trouve difficilement à négocier ses traites à longue échéance, il est, disons le mot, insuffisamment secondé par notre organisation bancaire. Enfin, dans l'âpre concurrence que se livrent les grands pays producteurs, la victoire appartient au plus actif, au plus hardi, au plus empressé. Il faut aller chercher la clientèle sur place, déjà il ne suffit plus, comme autrefois, de la solliciter par des voyageurs qui ne font que passer et qu'un concurrent vient supplanter le lendemain, il ne suffit pas non plus d'avoir des correspondants étrangers, qui s'adressent de préférence aux producteurs de leur nationalité, il faut créer, dans tous les centres d'affaires, des maisons françaises, capables de surveiller de près toutes les occasions, d'adapter leurs méthodes à toutes les circonstances. Nous ne manquons pas en France de jeunes gens parfaitement préparés aux carrières commerciales, tout prêts à s'exposer pour tenter au loin la fortune, mais généralement ils manquent de capitaux suffisants et nos négociants sont trop prudents pour risquer l'aventure.

POSITION DU PROBLÈME

Organisation du crédit populaire urbain, extension du crédit aux commerces d'exportation, commandite des Français désireux de s'établir à l'étranger, tels sont les trois points du problème à résoudre. Et alors nous n'avons pas manqué, avec notre semi-millenaire habitude de compter sur l'Etat, de songer à organiser le crédit populaire urbain par la constitution de caisses locales de crédit mutuel, encouragées par une législation d'exception, soutenues par des caisses régionales recevant elles-mêmes, d'un organisme central, des fonds accordés par l'Etat dans des conditions particulièrement favorables. Par compensation, et pour empêcher une concurrence désastreuse aux maisons de crédit régies par le droit commun, la capacité de ces caisses serait restreinte et les bénéfices susceptibles d'être distribués aux souscripteurs limités. Nous pensons que cette conception a le tort de créer des organismes fonctionnant dans une atmosphère artificielle, la limitation des bénéfices nous paraît devoir éliminer l'intervention des éléments les plus actifs car, quoi qu'on fasse, l'intérêt personnel demeurera toujours le plus puissant moteur. Si l'on veut tenter de donner au crédit populaire et au crédit à l'exportation une réelle importance, il faut attirer, par l'appât d'un légitime profit, des esprits entreprenants poussés par l'instinct commercial, l'action des pouvoirs publics devant se borner à provoquer le mouvement, à l'aider dans ses débuts et à lui laisser prendre ensuite librement son essor.

SIMPLE ESQUISSE

D'après une proposition de M. Jules Siegfried que nous venons d'analyser rapidement, il faudrait avant tout éviter de confier l'organisation du crédit populaire à une administration publique, car les fonctionnaires, très honnêtes et très prudents, n'ont en général aucun sens des affaires. Selon lui, l'établissement central devrait être une banque particulière expressément constituée en vue de répondre aux besoins qu'il s'agit de satisfaire. Dirigée par des hommes de métier, elle serait contrôlée de très près par l'Etat qui se contenterait de mettre à sa disposition un certain nombre de millions remboursables sans intérêt en un temps déterminé. Pour le fonctionnement du crédit au petit commerce et à la petite industrie, il serait créé des organismes financiers secondaires disséminés dans les divers centres urbains. Emanant d'un économiste de la valeur de M. Siegfried, la proposition nous a paru de nature à intéresser nos lecteurs ; elle nous semble très intéressante en tant qu'idées générales, mais bien peu précise en tant qu'application pratique.

BERTAL.

La santé de M. Clémenceau

On lit dans le « Gil Blas » :

Malgré les nouvelles rassurantes qui ont été publiées sur la santé de l'ancien président du Conseil, nous croyons savoir que l'état de M. Clémenceau laisse toujours à désirer. Il serait question d'une opération chirurgicale.

L'incident de Beyrouth

L'entretien que M. Barrère, ambassadeur de France, a eu avec le marquis de San Giuliano, ministre des affaires étrangères d'Italie, n'a pas cessé d'avoir le caractère amical qui, dans l'esprit du gouvernement français, devait marquer l'échange de vues au sujet du bombardement du 24 février à Beyrouth.

Le Comité National pour l'Aviation Militaire

La réunion pour la constitution définitive du comité national pour l'aviation militaire a eu lieu hier au siège du syndicat de la presse parisienne.

Le comité a été composé comme suit :

Président : M. le docteur Reymond, sénateur ; vice-président : M. le général de Lacroix.

Membres :

Le bureau du comité du syndicat de la presse parisienne : MM. A. Hébrard, directeur du *Temps*, président honoraire du comité du syndicat ; de Nalèche, directeur des *Débats*, vice-président ; Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, trésorier ; Georges Berthoulat, directeur de la *Liberté* ; Charles Prevet, directeur du *Petit Journal* ; Henri Letellier, directeur du *Journal* ; Hugues Le Roux, représentant de la direction du *Matin* ; Paul Dupuy, représentant de la direction du *Petit Parisien*.

Le bureau du comité de la presse départementale républicaine :

MM. Gustave Gounouilhou, directeur de le *Gironde*, président honoraire ; Gustave Dubar, directeur de l'*Echo du Nord*, président ; Gustave Simon, vice-président honoraire ; Ferdinand Réal, rédacteur en chef de la *Petite Gironde* ; Georges Roberi, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*, et Maurice Schwob, directeur du *Phare de la Loire*, tous trois vice-présidents ; Maurice Sarraut, directeur de la *Dépêche*, secrétaire général ; Léon Reffray, directeur de l'*Indépendant de Loir-et-Cher*, secrétaire ; Victor Hiczelin, directeur de l'*Impartial de l'Est*, trésorier ; M. de la Chanonie, président du syndicat de la presse monarchique et catholique des départements ; M. Xavier de Lasselle, président du syndicat de la presse plébiscitaire départementale.

Et MM. le général Roques, inspecteur général de l'aéronautique au ministère de la Guerre ; Gabriel Bonvalot, Jacques Balsan, Lucien Millevoye, André Michelin et Paul Foutin.

M. André Michelin a été nommé trésorier du comité, et M. Jacques Balsan secrétaire-trésorier général.

Le comité a élu une commission exécutive ainsi composée

Vice-président, M. le général de Lacroix ; Membres, MM. le général Roques, de Nalèche, Dubar, Hugues Le Roux, L. Millevoye, G. Bonvalot, Jacques Balsan, André Michelin.

Après une très intéressante discussion, le comité a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« Le comité décide que tous les fonds recueillis seront employés par ses soins et sous sa responsabilité, d'accord avec le ministre de la Guerre, en tenant compte des vœux des donateurs et conformément aux besoins de la défense nationale ».

Le siège du comité est à Paris, rue Marignan, 23.

Le montant des souscriptions, publié hier, s'élevait à 592.279 fr. 80.

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES

Suivant certaines informations, le dernier entretien entre MM. Garcia Prielo et Geoffray aurait fait progresser l'entente franco-espagnole en ce qui concerne l'administration du chemin de fer Tanger-Fez.

« Nous sommes en mesure de déclarer, dit à ce sujet le « Temps », que, contrairement à cette information, la question du chemin de fer n'a pas fait un pas. »

M. Regnault, ministre de France à Tanger, se rendant à Fez, accompagné de la mission chargée du rapport sur l'organisation du protectorat, a quitté Paris hier soir, à 9 heures 20, par le rapide de Marseille.

M. Regnault s'embarquera, à Marseille, aujourd'hui, à onze heures.

M. Porché, directeur des travaux publics du Maroc, retenu pour quelques jours encore à Paris par la conclusion de certaines affaires de son service, rejoindra incessamment M. Regnault à Tanger.

Il se rendra aussitôt à Casablanca et s'y occupera de passer les marchés nécessaires pour l'exécution des travaux urgents du port de Casablanca, puis il les retrouver la mission Regnault à Fez.

Mort de M. G.-E. Gounouilhou

Nous apprenons avec le plus vif regret la mort, survenue hier à Nice, où il résidait pendant l'hiver, de M. Gustave-Elie Gounouilhou, directeur de la *Gironde* et de la *Petite Gironde*.

Issu d'une vieille famille protestante, il était né à Bergerac, en 1821.

Type accompli de « self made man », il débuta comme ouvrier typographe, puis acheta à Bordeaux, en 1850, une très modeste imprimerie qu'il développa considérablement. De ses ateliers qui comptent aujourd'hui plusieurs centaines d'ouvriers sont sortis d'importants et superbes travaux qui avaient consacré sa réputation de maître-imprimeur.

Avec la collaboration de son beau-frère André Levertouse, plus tard membre du gouvernement de la Défense nationale, M. Gustave Gounouilhou groupa autour de la *Gironde* les républicains de Bordeaux et de la région du sud-ouest. Le 7 avril 1872, il créait un nouvel organe : la *Petite Gironde*, qui bientôt dépassait son aînée et devait devenir, avec son fil télégraphique spécial, le premier concédé en France de Paris à Bordeaux, l'un des plus puissants organes de la presse française.

M. Gustave Gounouilhou était officier de la Légion d'honneur.

En cette douloureuse circonstance, nous offrons à sa famille l'expression émue de nos sincères condoléances.

A l'Union Française de la Jeunesse

III

L'organisation de l'Enseignement, parfaitement comprise, répond aux exigences de notre laborieuse époque.

C'est en 1894 que se dessina, en faveur de l'éducation populaire, le mouvement qui devait donner en France d'aussi heureux résultats. Cela, tout le monde le sait ; mais, ce que tout le monde ne sait pas, c'est que l'Union Française de la Jeunesse de Lille avait devancé de neuf années ce mouvement.

Depuis 1885 elle s'attacha ce effet à développer l'enseignement professionnel, commercial et industriel, sans négliger la vulgarisation littéraire, scientifique et artistique.

Pour nos ouvriers mécaniciens, elle fait des cours de technologie, de mécanique pratique et de mécanique appliquée ;

Pour les ouvriers de nos fabriques, des cours de tissage, d'hygiène à l'atelier ;

Pour nos menuisiers, nos ébénistes, nos décorateurs, nos graveurs, etc., des cours de géométrie, de dessin, d'architecture, de lavis, de composition décorative, d'ornementation ;

Pour nos ouvriers industriels, des cours de chimie industrielle, de physique industrielle, de chimie générale et appliquée, de physique élémentaire et appliquée ;

Pour ceux de nos usines électriques, des cours d'électricité élémentaire et supérieure.

Pour les employés de nos maisons de commerce, des cours de commerce d'exportation, de comptabilité, de sténographie, de dactylographie, de géographie commerciale et coloniale, d'arithmétique, d'algèbre, de correspondance commerciale et de langues étrangères, ces derniers cours comportent un ensemble de huit langues.

Pour nos jeunes artistes, elle a créé des cours de dessin, d'aquarelle, de diction et de déclamation, du solfège, de piano, de mandoline, de violon, d'instruments de cuivre, de clarinette.

Pour nos jeunes ouvrières et ménagères, des cours de coupe et d'assemblage, de cuisine, d'économie domestique et d'hygiène.

Tout récemment, enfin, elle ouvrait cinq nouveaux cours d'enseignement professionnel, ce pendant qu'une sixième section annexe était ouverte à Thumesnil. Et n'oublions pas de mentionner les cours de préparation militaire, dont le succès s'accroît depuis plusieurs années.

LEÇONS DE CHOSES. — CONCOURS. — CERTIFICATS

Les cours sont complétés par des visites d'usines, d'établissements commerciaux, d'instituts scientifiques, de musées, jardins, etc., qui constituent la meilleure des illustrations.

Comme tout enseignement bien compris comporte une sanction, chaque année sont organisés des concours publics qui stimulent le zèle des élèves et permettent aux meilleurs d'entre eux de se mettre en valeur et d'obtenir en même temps que des certificats spéciaux, des médailles, prix, mentions et diplômes.

L'U. F. J. délivre encore des livrets postscolaires qui permettent plus tard aux industriels et commerçants de se rendre compte de la valeur des élèves.

L'EDUCATION DES JEUNES FILLES. — LECTURES ET CONFÉRENCES POPULAIRES

L'éducation des jeunes filles a été, de la part de l'Union, ces dernières années surtout, l'objet de soins particuliers. La partie artistique de cette éducation comprend des leçons d'aquarelle, de dessin, de composition décorative, de piano, de solfège, de diction et la partie professionnelle des leçons de comptabilité, sténographie, dactylographie, coupe, couture, broderie, cuisine, etc.

Au programme figurent en outre des causeries sur le rôle de la femme, sur l'hygiène des enfants, la tenue des logis, les soins à donner aux malades, et des lectures littéraires et morales.

En janvier 1900 furent d'ailleurs instituées, dans les principaux quartiers de Lille, des séances hebdomadaires de lectures destinées à reposer les ouvriers du dur labeur quotidien et dont le succès n'a pas été moindre que celui des conférences faites à Lille et dans toute la région par les membres et professeurs de la Société.

Pour les diverses œuvres qu'elle a entreprises, l'Union s'est assuré la collaboration d'instituteurs, d'étudiants, de professeurs de l'Enseignement secondaire, des écoles techniques, de l'Université. Elle a eu l'honneur d'être patronnée de tous temps, par des hommes éminents, sénateurs, députés, préfets, maîtres-recteurs, doyens de facultés, directeurs de l'enseignement, etc. Faut-il ajouter que jamais les industriels, commerçants et grandes sociétés locales ne lui ont refusé leur concours.

Grâce à divers dons la bibliothèque circulaire de l'Union, créée en 1888, possède aujourd'hui 3.000 volumes.

D'autres dons en espèces s'ajoutent chaque année aux subventions de 1.500 fr. et 100 fr. allouées à l'Union, la première par la ville, la seconde par le Ministère de l'Instruction Publique, qui, avec les cotisations des membres, constituent toutes ses ressources.

Les associations d'anciens élèves, qui placent chaque année dans le commerce et l'industrie bon nombre de jeunes gens, parachèvent l'œuvre de l'U. F. J.

Et nous ne pouvons encore cet exposé hâtif sans rendre hommage à M. Fernand Pérot, directeur général des cours de l'Union, dont la souple intelligence, la belle activité, le dévouement et le désintéressement ont assuré le succès d'une œuvre éminemment utile, de la plus importante œuvre postscolaire de province.

La grève noire en Angleterre

La grève est générale. — On espère qu'elle sera de courte durée

La répercussion en France.

Le Salaire minimum et le gouvernement

Les négociations se poursuivent. Les combinaisons se succèdent et l'incertitude persiste néanmoins sur la dénouement du drame dont on suit depuis huit jours l'inquiétante progression.

On discute beaucoup autour de l'attitude du gouvernement et surtout des déclarations de M. Asquith. Celui-ci a fait notamment jeudi, aux ouvriers, des déclarations qui ont produit une assez vive émotion :

« Le gouvernement, a-t-il dit, a reconnu le bien-fondé du principe d'un minimum de salaire. 60 % des propriétaires l'ont admis comme tel ; il n'est pas dans l'intérêt de la collectivité que l'industrie s'exerce sans qu'un minimum de salaire soit garanti aux travailleurs. Le gouvernement ne veut pas que la résistance d'une minorité de patrons retarde, indûment, l'obtention d'un objet que les mineurs lui ont soumis à juste titre ; si le principe d'un minimum de salaire n'était pas admis de plein gré par tous les patrons, le gouvernement en obtiendrait l'application par d'autres moyens. Il est du devoir du gouvernement de veiller à ce qu'on arrive à un règlement raisonnable. Le gouvernement s'est placé au-dessus de toute question de classe ou de parti politique. Il fait appel aux mineurs, au nom de la collectivité ; il les adjura de laisser une latitude raisonnable pour la discussion des différents minima régionaux, ce qui aurait empêché d'aboutir à une solution qui est imminente, lerait peser sur eux de terribles responsabilités. »

Les journaux déclarent que le gouvernement présentera, lundi prochain, à la Chambre des communes, un projet de loi établissant le principe d'un salaire minimum dans les bassins houillers. Mais tandis que certains journaux disent, par anticipation, que la Fédération des mineurs acceptera les conditions du gouvernement, et que les mineurs recommenceront le travail après de courtes vacances, d'autres déclarent que le parti travailliste a décidé de présenter un projet de loi fixant, définitivement, un minimum de salaire, comme l'avaient demandé les mineurs dès le début du conflit.

Le vote du bill, à la Chambre des communes, ne sera pas facile, car beaucoup de députés, aussi bien libéraux que conservateurs, craignent que le bill n'aboutisse qu'à une nouvelle agitation parmi les employés des autres industries qui réclameraient la même concession.

Un journal radical annonce que le gouvernement se prépare à présenter un second bill en vue d'obtenir pour la marine des salaires mines dans le sud du pays de Galles.

Suivant un communiqué officiel, les patrons du Northumberland acceptent les deux premières propositions énoncées par le gouvernement, mais ils refusent de payer à chaque mineur du trédonds un minimum uniforme de salaire, sans tenir compte de la capacité individuelle du travailleur, ou de sa disposition volontaire à faire un travail correspondant à ce minimum de salaire.

Protestations travaillistes

Les journaux travaillistes protestent contre la mise des troupes à la disposition des établissements miniers pour assurer l'ordre et la sécurité. Dans certains cercles, ce sont fait entendre des protestations contre la décision prise par le comité exécutif de la Fédération nationale de permettre aux syndicats de descendre en nombre nécessaire dans les mines pour assurer la ventilation des galeries, veiller aux éboulements, soigner les chevaux et garder les ascenseurs.

La navigation suspendue

Glasgow, 1er mars.

Une cinquantaine de vapeurs sont retenus dans le port de Glasgow, par suite du manque de charbon.